



Département d'Indre et Loire
Commune de Channay sur Lathan

**ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION N° 06-2026 du 26 janvier 2026
RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Le 29 janvier 2026 de 08h à 19h -Place de l'église - Commune de CHANNAY-SUR-LATHAN**

LA MAIRE DE CHANNAY-SUR-LATHAN,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983.

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route,

VU l'arrêté interministériel du 6 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

CONSIDÉRANT une cérémonie publique pour des obsèques le jeudi 29 janvier 2026,

CONSIDÉRANT l'impérieuse nécessité de réglementer le stationnement et la circulation place de l'église,

ARRÈTE

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront interdits place de l'église le jeudi 29 janvier 2026 de 08 h à 19 h.

ARTICLE 2 : La circulation et le stationnement deviendront libres dès la levée des panneaux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité de l'occupation du domaine public.

ARTICLE 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Chef du Service Territorial d'Aménagement du Nord-Ouest de Langeais,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Indre-et-Loire et la Brigade de Savigné-sur-Lathan,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires à Tours.
- Monsieur le Commandant de la CRS n° 41 à Saint-Cyr-sur-Loire,
- Monsieur le Directeur des Services Départementaux d'Incendie et de Secours – ZA « La Haute Limouge » – 37230 Fondettes.
- Monsieur le Président du Syndicat des Transporteurs routiers du Centre.
- Monsieur le Président de la Fédération Nationale des transports de voyageurs.

à CHANNAY-SUR-LATHAN, le 26/01/2026

La maire,
Isabelle MÉLO

POUR LE MÔME absent
MELLO
MAIRIE DE CHANNAY-SUR-LATHAN
37330
REPUBLIC FRANCAISE